



Devoirs de Rentrée pour le nouvel exécutif

La fin de l'année scolaire, coïncidant avec la dernière mandature, a été marqué par plusieurs actions des assistantes familiales. De façon inédite, les assfam ont su montrer leur colère en rejoignant la grève nationale du 20 mai à l'appel de la CGT et la fédération SUD Collectivités territoriales, le rassemblement du 17 juin où convergeaient les revendications des travailleurs sociaux et assistants-es familiaux-iales, et une action de SUD CT35 "Bouteilles à la mer".

Fort de ces actions, SUD a interpellé le nouvel exécutif dès sa mise en place, en septembre, pour exiger des rencontres constructives sur les conditions de travail la rémunération, les indemnités, le relais, l'agrément des assfam.

Tout comme vous, SUD est resté actif pendant l'été pour vous accompagner individuellement, vous soutenir, insister sur le respect des procédures en place au sein de la Collectivité, tout en ne perdant pas de vue les revendications collectives et la veille juridique avec le projet de loi d'Adrien Taquet.

On vous livre tout dans ce numéro :

interpellation du nouvel exécutif

SUD a d'ores et déjà rencontré le Président, Monsieur Jean-Luc Chenut, le Vice-Président en charge des personnels, Monsieur Stéphane Lenfant. Plus que jamais, SUD a rappelé les missions des assfam et la profession considérée comme un des piliers de la Protection de l'Enfance. Nous avons saisi ces espaces pour mettre en évidence les difficultés du métier et les conditions de travail dégradées. Nous avons insisté sur l'importance de retravailler sur le principe de la présomption d'innocence et la protection fonctionnelle. SUD a reçu une écoute attentive, et a pu rappeler posément la nécessité que l'institution se préoccupe de ses agents-es.



CHSCT: Juin 2021

A noter aussi dans ce bilan du Service Santé au travail présenté au CHSCT du 17 juin 2021, une excellente évaluation des conditions de travail des assistantes familiales, reconnu comme un métier lourd psychologiquement, confrontée à une complexité des situations d'enfants, dans une organisation de travail rythmée et intense, en manque de soutien du référent éducatif lui-même parfois débordé ou épuisé.

Si certaines assfam ont décrit un renforcement des liens avec les enfants accueillis, le confinement a exposé les Ass Fam à un risque accru d'épuisement et d'isolement sans les relais habituels, sans temps de répit et sollicités en continu par les enfants... Une situation exceptionnelle qui a confirmé la place centrale des assfam au sein de l'ASE et où le soutien de l'institution apparaît plus qu'essentiel.



Démarrage du groupe de travail administration/organisations syndicales

Le 13 septembre a eu lieu une première réunion pour lancer le groupe de travail associant organisations syndicales et administration sur les dossiers assfam. Etaient présents-es à cette réunion SUD, CGT et CFDT

- **L'application de la loi relative à la protection de l'enfant (titre IV) la partie concernant l'amélioration de l'exercice du métier d'assistant familial.** L'administration et SUD n'ayant pas la même lecture du projet de loi, notamment sur les rémunérations, il a été convenu d'attendre la promulgation de la loi.

- SUD a interrogé également le **contour de l'agrément** en rappelant que les responsables des missions agrément ne peuvent légiférer à la place du législateur. L'agrément est délivré pour l'accueil d'enfant de 0 à 21 ans de façon permanente. Il n'y a pas lieu d'apposer des restrictions d'âge ou des restrictions calendaires.

- SUD a demandé que soit abordé la prise en charge des **déplacements**. Le tarif de remboursement diminuant au-delà des 10 000 kms il serait indispensable qu'il reste le même pour chaque kilomètre accompli.

- Nous avons demandé une **revalorisation de l'indemnité d'entretien** et que soient extraits certains frais couverts par cette indemnité (coiffeur...). Celle-ci pourrait être indexée sur le coût de la vie et ne plus dépendre du minimum garanti. D'autant que le montant de l'indemnité est fixé suite à une délibération du conseil départemental. A cette indemnité, nous avons proposé d'ajouter une **indemnité bureautique** qui prendrait en compte les impressions, le suivi administratif, ainsi qu'un abonnement pour une **ligne téléphonique** professionnelle.

- Pour SUD, un travail conséquent doit être mené d'une part sur les ruptures d'accueils, les congés et le profil des enfants accueillis et d'autre part sur les reconversions professionnelles, sur la coopération éducative et la place des assfam dans les équipes ASE.



Opération "Bouteilles à la mer"

Lors de la délégation du 20 mai SUD avait rencontré, entre autres, Madame Véra Briand (ex vice-présidente en charge de la protection de l'Enfance) cette dernière semblait découvrir les conditions de travail dégradées des assfam et regrettait que nous ne l'ayons pas interpellée. La mémoire est courte en fin de mandat, alors que pendant 6 ans nous n'avons eu de cesse de faire remonter les problématiques du métier en CHSCT, en CT et en CCPD (instance ou Madame BRIAND siégeait). Soutenues par SUD, les collègues ont ainsi pu témoigner de leurs difficultés par l'envoi de mail aux élu-es sous la forme de « bouteille à la mer ». Opération de sauvetage qui s'est déroulée du vendredi 18 juin au lundi 21 juin.

Environ 70 bouteilles (mails) ont été lancées, tous les messages reprenait nos revendications principales. Monsieur Chenut a qualifié cette attaque de "virale", c'est lui donner une importance inespérée.

Nous le remercions de la comparaison dans cette période de pandémie.

Quelques bouteilles lancées

- Demande d'intégration dans la Fonction publique territoriale,
- 1 accueil = 1 salaire au moins égal au SMIC,
- Maintien de salaire pendant la période d'attente
- Reconnaissance de la présomption d'innocence,
- Obtention d'une carte professionnelle,
- Faire sauter le verrou des 10 000 kms pour le remboursement des frais de déplacement,
- Demande d'une indemnité bureautique,
- Difficulté, voire impossibilité de poser des congés suite au changement de procédure,
- Pourquoi le principe du binomage n'est pas activé?,
- Le profil des enfants confiés est de plus en plus complexe,
- Le bateau coule et certaines ne savent pas nager
- Epuisement professionnel,
- Grande difficulté à travailler en équipe, manque de disponibilité des référents. Perte de confiance,
- Manque de disponibilité des partenaires.

Projet de loi relatif à la protection des enfants Améliorer l'exercice du métier d'assistant-e familial-le,

Les annonces du secrétaire d'Etat Adrien Taquet, nous les attendions toutes et tous. Ici, en Ile-et-Vilaine, les assfam étaient plutôt confiant-es, vu que Monsieur Taquet était venu rencontrer nos élu-es. Nous pouvions espérer qu'ils elles avaient fait passer le message quant à notre statut des plus précaire. Au regard de notre représentativité dans la Collectivité (20 % des agents-es), notre Président pouvait faire valoir que les conseils départementaux étaient les plus gros employeurs et qu'ils demandaient le mieux pour les piliers de la Protection de l'Enfance. Mais Taquet n'a pas abordé le sujet donc notre Président s'est tu. Toujours est-il qu'un projet de loi, très timide, est sorti au mois de juillet:

- Pas question de titularisation des assfam dans la Fonction publique territoriale.

- Peu d'avancée au niveau de la rémunération: il est question d'un salaire minimum de croissance mensuel pour l'accueil d'un enfant mais quid pour le 2^{ème}, le 3^{ème} accueil ?

- Maintien du salaire pendant la période de suspension, (déjà négocié par SUD en 2013 au niveau de notre Collectivité) . Pour SUD, il faut aller beaucoup plus loin en faisant corrélérer la période de suspension (avec maintien de salaire) avec le temps de l'instruction

-Le contrat de travail devra préciser le nombre de mineurs ou jeunes majeurs accueillis susceptibles d'être confiés. En cas de place vacante, l'employeur devra compenser financièrement cette place à hauteur de 80 %. Pour SUD cela peut pousser l'employeur à nous confier autant d'enfants que de places libres, sous forme de Booking, sans tenir compte des profils des enfants.

- création d'une base nationale recensant les agréments délivrés.

- Possibilité de rallonger la durée de travail au-delà de 67 ans. Mesure déjà appliquée dans notre Collectivité ! A quand un statut d'assfam grand âge?

SUD sera très vigilant quant à l'application de cette loi dans notre Collectivité . "Dura lex sed lex", la loi est dure mais c'est la loi, notre Collectivité ne peut faire moins et doit mieux faire.



Cellule de coordination : un glissement inacceptable !

Certaines collègues assfam apprennent au détour d'une convocation à la MAF, qu'une cellule de coordination s'est réunie afin de discuter de leur situation. SUD vous rappelle la procédure extraite d'une note du 12 janvier 2020 : Il est bien stipulé que cette cellule a pour objectif de coordonner et de réfléchir **ENSEMBLE** afin de répondre au mieux aux situations particulières. Vous devez être informées-es en amont de la tenue de cette réunion et vous avez la possibilité d'y être présent-e et/ou accompagné-e de la personne de votre choix et surtout pouvoir apporter des éléments au vue de la situation. A l'issue de cette réunion, la MAF doit vous recevoir et vous transmettre un compte rendu écrit après l'entretien. Un recours est possible auprès du Directeur Enfance Famille. Il est important que cette procédure soit respectée afin d'éviter que les assfam soient une fois de plus évincées de discussions et de décisions les concernant.



Vous pouvez subir durant l'exercice de vos fonctions des agressions physiques ou verbales. Il ne faut pas hésiter à consigner tout incident dans les registres CHSCT, disponibles au niveau de l'accueil dans les CDAS ou dans les agences départementales ! Envoyez une copie à SUD

Vos contacts au Syndicat:

Elen ou Sophie : 02 99 02 39 82

sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr

Assistantes Familiales un métier pas comme les autres

Ma tata, son métier, c'est comme qui dirait «jardinière», une jardinière qui s'occupe de faire pousser des plantes, mais ce n'est pas elle qui a mis la petite graine.

Moi, je ne sais pas qui a mis la petite graine à ma maman. Je suis un enfant de la malchance. Des papas, j'en ai connu beaucoup, tous prêts à prendre l'arbre avec les branches, qu'y disaient. Mais, dès qu'ils m'ont connu, ils sont descendus de l'arbre, ont reboutonné leur braguette et ont pris leurs jambes à leur cou !

Ma maman, dit que c'est à moi de la protéger, que je suis son petit homme mais la juge m'a dit que le costume était trop grand pour moi et que ma relation à ma mère était toxique. Alors elle a décidé de nous séparer mais je dois continuer à la voir. Moi je crois que c'est un dresseur de serpent qui a fait cette loi. Une petite dose de toxines à dates régulières comme antidote, et on voudrait que j'aille bien !

La juge a demandé à la dame de l'ASE de me replacer chez tonton et tata. Je suis alors devenu un enfant de cœur !

Ma tata elle dit que l'accueil familial, c'est devenu un peu comme les pochettes surprises qui se vendaient lorsque qu'elle était petite.... On ne sait pas ce qu'il y a dedans : une même rock and roll, un martien, un gentil monstre qu'on n'hésite pas à lui refourguer, faute de place, faute à personne. Et cela n'effraie personne !

Eduquer un enfant, c'est déjà du boulot tu sais, mais éduquer un enfant de cœur comme moi, c'est carrément un métier que l'on a intérêt à exercer en équipe.

A ma tata, son chef lui a dit qu'il fallait qu'elle fasse son trou dans l'équipe. Mais pour ça c'est comme dans l'autobus, il faut que ceux qui sont assis, se poussent pour faire de la place. Etrange d'être à la fois un membre à part entière de l'équipe et en même temps, ressentir que vous devez rester à votre place qu'elle dit ma tata, des fois, je me croirais dans une vieille église où il y a des noms sur les chaises qu'on n'a pas le droit de bouger.

Ma tata, elle découvre. Souvent dans l'équipe, ils commencent par délimiter les frontières, le qui fait quoi avant d'avoir pensé ce qu'ils vont faire ensemble et où ils veulent aller. Résultat, ils font du côté à côté au lieu du faire ensemble. Et moi je fais du surplace.

Alors survient la crise, alors il y en a toujours un pour crier « la femme et l'enfant d'abord » et c'est tata ou moi qu'on veut débarquer ; les autres ont leurs noms sur leurs chaises !

Et puis il est arrivé, le petit chinois qui avance masqué et du coup ma tata est devenue indispensable et ultra compétente. La voilà : tata, instit, psychologue, éducatrice et référente sociale... avec le même salaire !

L'équipe solidaire est devant sa télé ; en télétravail qu'y disent. Je n'ai pas trouvé ça juste, moi je n'ai jamais le droit de faire mes devoirs devant la télé !

Ma tata m'a expliqué que ça s'appelait télétravail, mais en fait ils étaient devant leur ordinateur, protégé par l'antivirus.

Du coup, on ne voit plus personne ; plus personne qui se croit obligé de me rappeler ma mère. Moi le petit homme au costume trop grand, je suis devenu un enfant de cœur qui grandit bien, enfin presque ! Des fois je me dis que si je grandis trop bien, la juge et le dresseur de serpent sont bien capable de me renvoyer chez ma mère, alors

Une assistante familiale anonyme

Vous vous reconnaissez dans les valeurs et les actions portées par SUD ?

Vous souhaitez que les choses changent pour les assfam ?

Rejoignez SUD !

SUD organise une réunion mensuelle pour ses adhérents-es assfam.

La Fédération SUD Collectivités Territoriales a créé une commission assfam afin de porter leurs revendications au niveau national.



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :